

Date de convocation le :
Vendredi 09/05/2025

NOMBRE DE
CONSEILLERS :
EXERCICE : 14.
PRÉSENTS : 12.
VOTANTS : 14.

L'an deux mille-vingt-cinq, le seize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bidache dûment convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSERRE, Maire.

Etaient présents : M. LASSERRE Jean-François, Mme HOUET Muriel, M. CALLIAN Rémy, Mme CANDERATZ Catherine, M AMIANO Nicolas, M. DALLEMANE Michel, M. PÉTRISSANS Christian, Mme CHAUVEL Anne, M ETCHÉGOIN Jean-Michel, M. LUCMARET Laurent, Mme POUSSADE Marion et M DUPIN Frédéric.

Absentes : Mme LATAILLAUME Émilie et Mme COURTADE Sandrine.

Procuration : Mme LATAILLAUME Émilie à Mme HOUET Muriel et Mme COURTADE Sandrine à M LASSERRE Jean-François.

Secrétaire de séance : M PÉTRISSANS Christian.

La SAGEC et l'Office Public de l'Habitat 64 poursuivent le projet immobilier route de Came.

Les élus ont rencontré à nouveau les porteurs de projet en réunion de travail. Un plan provisoire des façades d'un des bâtiments en accession libre leur a été présenté de nouveau en séance.

L'ABF a été interrogé sur ce projet. A ce jour, il n'y a pas de retour.

Par ailleurs, le Maire évoque le projet de pôle médical par un groupe de jeunes professionnels de santé ainsi que la reprise éventuelle du cabinet médical actuel lors du départ à la retraite des médecins.

Les personnes volontaires pour animer le groupe de travail sur le projet de résidence Ovéole doivent se réunir rapidement.

Objet : Le Maire invite les élus à réfléchir à tout cela.

**Projet immobilier privé
/ public route de Came**

**Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache**

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 19/05/2025*

*Formalités de publicité
effectuées le 23/05/2025*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Monsieur le Maire communique le résultat de la consultation en voie de procédure adaptée dans le cadre des travaux de Restructuration de la mairie et création de la médiathèque de la commune de Bidache.

L'analyse des offres a été établie par le Maître d'œuvre.

Au global, les offres rentrent dans l'enveloppe estimative.

Il sera nécessaire d'interroger directement des entreprises pour 3 lots infructueux.

Il sera possible aussi de négocier sur certains lots ainsi que d'étudier si on retient les options (vestiaires de la pelote dans l'ancienne école / la modification des volets extérieurs / des meubles pour la tisanerie – local ménage).

Objet :

**Restructuration de la
mairie et création de la
médiathèque**

Les travaux doivent débuter fin août – début septembre.

**Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache**

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 19/05/2025*

*Formalités de publicité
effectuées le 23/05/2025*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention complémentaire de l'association Bidache Sports – Section Foot qui offre la licence à 5 adhérents.

En concertation avec les élus, Monsieur le Maire propose de verser 700 €.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 700 € à l'association Bidache Sports – Section Football ;

VOTE les crédits correspondants qui seront inscrits en dépenses de fonctionnement.

Objet :

Demande de subvention – Bidache Sports – Section Football

Adopté à la majorité des membres votants (Abstentions : 2).

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 19/05/2025*

*Formalités de publicité
effectuées le 23/05/2025*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention de l'Amicale des Pompier de Bidache.

En concertation avec les élus, Monsieur le Maire propose de verser 200 €.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 200 € à l'association Amicale des Pompier de Bidache ;

VOTE les crédits correspondants qui seront inscrits en dépenses de fonctionnement.

Objet :

Demande de subvention – Amicale des Pompier de Bidache

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 19/05/2025*

*Formalités de publicité
effectuées le 23/05/2025*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention de l'association Haurren Irrinoa.

En concertation avec les élus, Monsieur le Maire propose de verser 200 €.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 200 € à l'association Haurren Irrinoa ;

VOTE les crédits correspondants qui seront inscrits en dépenses de fonctionnement.

Objet :

**Demande de subvention –
Haurren Irrinoa**

Adopté à l'unanimité des membres votants.

**Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache**

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 19/05/2025*

*Formalités de publicité
effectuées le 23/05/2025*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention de l'association ADELFA 64

En concertation avec les élus, Monsieur le Maire propose de verser 150 €.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 150 € à l'association ADELFA 64 ;

VOTE les crédits correspondants qui seront inscrits en dépenses de fonctionnement.

Objet :

**Demande de subvention –
ADELFA 64**

Adopté à la majorité des membres votants (Abstentions : 2).

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 19/05/2025*

*Formalités de publicité
effectuées le 23/05/2025*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Vu l'article 3, alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'agent à titre occasionnel,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le CDD d'un agent travaillant au sein des services administratifs et techniques. Elle remplace un agent actuellement en temps partiel et un poste vacant à temps non complet. Il est ainsi proposé la création d'un emploi non permanent à temps non complet (32 heures hebdomadaires) du 01/09/2025 au 31/08/2026.

Objet :

Recrutement d'un agent à titre occasionnel – Service Technique / Administratif

Lorsque l'on accueillera l'agence postale avec ouverture le samedi matin, ce poste devrait être pérennisé à temps complet.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE la création d'un emploi non permanent à temps non complet (32 heures hebdomadaires) du 01/09/2025 au 31/08/2026 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat de travail selon les dispositions précitées.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
19/05/2025*

*Formalités de publicité
effectuées le 23/05/2025*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Vu l'article 3, alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui permet le recrutement d'agent non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois,

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'agent à titre occasionnel,

L'organisation des plannings des agents de l'école a été revue suite à la baisse des effectifs. Les ATSEM partageront l'organisation du restaurant scolaire avec les autres agents communaux dont une qui s'occupera davantage du ménage des bâtiments communaux.

Objet :

Recrutement d'un agent à titre occasionnel – Agent technique – Temps non complet

Dans cette optique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi temporaire d'agent technique pour faire le ménage à l'école les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h30 du 01/09/2025 au 31/08/2026.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE la création d'un emploi non permanent de 8h du 01/09/2025 au 31/08/2026 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat de travail selon les dispositions précitées.

Adopté à la majorité des membres votants (Abstention : 1).

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 19/05/2025*

*Formalités de publicité
effectuées le 23/05/2025*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de modifier certains articles du budget principal afin d'ajouter 10 000 € à l'article 204182 de la section d'investissement et de retirer cette même somme de l'opération 24 afin de régulariser le mandat concernant des travaux de la zone artisanale haitce par le TE64.

Une réunion pour la réception des travaux de la zone artisanale a eu lieu lundi dernier. Il faudra relancer la dernière entreprise intéressée pour le terrain restant.

Objet :

**Décision
Modificative N°1 –
Budget Principal**

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE les modifications apportées au Budget Primitif 2025 du Budget principal ainsi que la nouvelle répartition des crédits par chapitre budgétaire en résultant ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité des membres votants.

**Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache**

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 19/05/2025*

*Formalités de publicité
effectuées le 23/05/2025*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

La préfecture des Landes a transmis par mail du 10 avril un avis de mise en ligne relatif à l'organisation d'une participation du public par voie électronique sur le projet de demande d'autorisation d'épandage de digestats et augmentation de capacité du site de Biogasconha, dont le siège est situé à Roquefort, sur la commune de Bénesse-Maremne.

Le dossier du pétitionnaire est mise à la disposition du public par voie électronique sur le site de la Préfecture des Landes, du 5 mai au 19 mai 2025 inclus (17he) afin qu'il puisse déposer ses observations et propositions sur le projet, selon la procédure prévue par l'article L.123-19-2 du code l'environnement.

Objet :

**Demande
d'autorisation
d'épandage de
digestats et
augmentation de
capacité du site de
Biogasconha sur la
commune de
Bénesse-Maremne**

La commune de Bidache étant concernée par le plan d'épandage, le conseil municipal doit se prononcer sur cette question.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ÉMET un avis favorable à ce projet.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**Jean-François LASSEURRE
Maire de Bidache**

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 19/05/2025*

*Formalités de publicité
effectuées le 23/05/2025*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

L'association « La forêt est notre bien commun » fait part du projet E-Cho porté par l'entreprise Elyse qui envisage de produire sur le bassin de Lacq du carburant pour l'aviation à partir de la matière vivante issue des forêts du grand sud-ouest (bois de forêt, résidu de culture, ...).

La CAPB a voté contre l'utilisation des forêts de l'agglomération pour ce projet. L'EPCI a besoin d'une quantité de bois similaire (300 000 m³ / an) pour ces besoins propres (réseau de chaleur notamment).

Par le vote de la CAPB, le Maire évoque une rivalité politique entre le Pays basque et le Béarn.

Objet :

**Demande d'avis
projet E-Cho porté
par l'entreprise
Elyse**

Le Maire ajoute qu'une énorme quantité de bois français est exporté notamment en Chine. Aussi, nous n'avons pas toutes les données. Le projet est très suivi par l'Etat via un COPIL présidé par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques. Des subventions de l'État ont déjà été accordées. Il a été retenu à l'appel à projet 2030.

Si cette société fait appel à une personne privée pour acheter du bois leur appartenant, il ne serait pas possible de s'y opposer.

Il n'est pas sûr que cela soit un désastre écologique.

Pour le Maire, il lui semble prématuré de se prononcer sur ce projet. Il préférait donc s'abstenir dans l'immédiat.

M DALLEMANE se demande comment sera regénéré les arbres coupés et selon quelle cadence.

**Jean-François LASERRE
Maire de Bidache**

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 19/05/2025*

*Formalités de publicité
effectuées le 23/05/2025*

*Pour copie certifiée conforme à
l'original.
A Bidache,*

Au regard de l'ensemble de ces éléments,
Considérant la nécessité de délocaliser les services de la poste eu égard au projet d'aménagement de l'espace public sur ce secteur,
Considérant la nécessité de conserver un service postal sur le territoire,

Afin de maintenir un service postal de qualité sur le territoire, le Maire envisage d'accueillir une agence postale dans les locaux de la Mairie.

Contractualisation : • Convention signée entre la Commune et La Poste d'une durée entre 1 et 9 ans.

• En 2023/2024 dans le cadre des projets de transformation de bureaux de poste nous avons accompagné, les communes ont pu bénéficier jusqu'à 40 000 € pour leurs travaux pour vous donner une fourchette.

A cela se rajoute l'indemnité mensuelle forfaitaire garantie :

- 1 352 € (soit 16 224 € par an) pour les La Poste Agences Communales qui étaient situées en ZRR en 2023 et 2024, et à compter du 01/04/2025 pour celles situées en FRR, pour les La Poste Agences Communales situées dans les quartiers de la politique de la ville, ainsi que pour toutes les La Poste Agences Intercommunales.

- 1 200 € (soit 14 400 € par an) pour les autres La Poste Agences Communales.

Et une prime d'aide à l'installation de 3 000 € versée avec la première indemnité.

Organisation :

• La commune s'engage à fournir un local pour l'exercice des activités postales. Le gérant/e est un agent territorial titulaire ou non de la fonction publique territoriale ;
• La commune détermine les jours et horaires d'ouverture. L'amplitude horaire minimum d'ouverture est de 12h par semaine.

Equipement : • La fourniture du mobilier et la signalétique sont réalisées et à la charge de La Poste ;

• Un îlot numérique peut être installé pour un accès aux usages numériques en libre-service.

Formation : • Le personnel gérant l'agence postale communale bénéficie d'une formation en amont de l'ouverture, d'un accompagnement du formateur les premiers jours d'ouverture et de manière régulière en fonction des besoins ;

• Le remplacement de l'agent est effectué par du personnel communal également.

Cette agence postale devrait ouvrir au terme des travaux c'est-à-dire septembre 2026.

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
19/05/2025*

*Formalités de publicité
effectuées le 23/05/2025*

*Pour copie certifiée
conforme à l'original.
A Bidache,*

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE la création d'une Agence Postale Communale ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec La Poste.

Adopté à la majorité des membres votants (Absentions : 2).

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

Récapitulatif des délibérations de la séance du vendredi 16/05/2025 :

- N°13-2025 : Projet immobilier privé / public route de Came ;
- N°14-2025 : Restructuration de la mairie et création de la médiathèque ;
- N°15-2025 : Demande de subvention – Bidache Sports – Section Football ;
- N°16-2025 : Demande de subvention – Amicale des Pompiers de Bidache ;
- N°17-2025 : Demande de subvention – Haurren Irrinoa ;
- N°18-2025 : Demande de subvention – ADELFA 64 ;
- N°19-2025 : Recrutement d'un agent à titre occasionnel – Service Technique / Administratif ;
- N°20-2025 : Recrutement d'un agent à titre occasionnel – Agent technique – Temps non complet ;
- N°21-2025 : Décision Modificative N°1 – Budget Principal ;
- N°22-2025 : Demande d'autorisation d'épandage de digestats et augmentation de capacité du site de Biogasconha sur la commune de Bénesse-Maremne ;
- N°23-2025 : Demande d'avis projet E-Che porté par l'entreprise Elyse ;
- N°24-2025 : Agence postale communale.

Séance levée à 23h10.

Jean-François LASSERRE
Maire de Bidache

Questions diverses :

- Les directrices de l'école et du collège partent l'année prochaine ;
- Point sur les tarifs location dojo / salle motricité – actuellement et depuis 2018 3,50 € / heure (chauffage, électricité, ...) pour les intervenants extérieurs. Le tarif passe 5 € / heure à partir de septembre 2025 (voté à la majorité des élus). Il est nécessaire d'isoler la porte extérieure du dojo ;
- Arrêt minute crèche : contacter société signature pour réalisation ;
- Signalétique horizontale / verticale Foirail : professionnels consultés ont suggérés quelques propositions (parking en épis, zonage bleue à étendre en gardant qqs places en zonage blanche, arrêt minute, plots devant bureau de tabac avec espace pr véhicule de livraison, cheminement piétonnier dans la zone en herbe, rectifier EP passage piétons devant vival) ;
- Pb propreté rue St Jacques (poubelle à ajouter ? / animaux errants / voisins vigilants sur les gestes inciviques / panneaux précisant interdits chien sans laisse) ;
- Mails sécurité rue des jardins – le Maire a quelques précisions a apporté sur ce sujet : 3000 véhicules par jour en roulant à 45 km/h en moyenne – déviation possible par l'autoroute payante possible pour les camions – rendre rue St Jacques accessible à double sens pour vélo avec le syndicat des mobilités. Les collégiens utilisent cet accès plutôt que le chemin de Talé ou la rue Saint-Jacques. C'est de la responsabilité du chef d'établissement. Il est en effet nécessaire de refaire rue St Jacques mais ça a un coût certain – feu rouge se déclenchant à la vitesse à étudier – solution de déplacer le rond-point olibas est à l'étude (participation de la commune autour de 100 000/150 000 €) – possibilité de déplacer la ligne de bus sur la route de St Palais qui permettrait de désengorger le parking du Fronton ;
- Réflexion en cours sur la suggestion d'étendre la zone 30 chemin de Larroudé ;
- Mail du collectif trionsanspollution à propos des aménagements du point tri du chemin de la montagne / route de Bardos ;
- Bail piste auto-école ?
- Projet de réfection du monument aux morts suggéré par le Président des anciens combattants : pourrait être inséré au parcours patrimonial ;
- Réfection du parcours patrimonial : restauration/rafraîchissement nécessaire et 3 plaques à refaire (château, maison fenouil, stèle des tailleurs de pierre). Ce parcours pourrait être étendu (monument aux morts, moulin de Roby, cimetière juif, port de Bidache, moulin de Gramont – texte préparé par le club gramontois) et fera l'objet aussi d'une traduction gasconne ainsi que d'un QR code pr proposer des enregistrements racontant le parcours (voix des enfants de l'école suggéré) ;
- Demande locataire de transformer une baignoire en douche – pas amiante – 2nd devis en cours ;
- Pb potelets église : pas de contrat de maintenance mais défaillance initiale lors de l'installation à régler ;
- Panneau basket zone sportive ;

- Rack vélo emplacement : place foirail / place du Fronton et acheter un 3^{ème} pr allée du parc des sports ;
- Changement bancs et installation biblio extérieurs au jardin médiéval ;
- Achat conteneur isotherme chauffant / lave linges (dernier datait de 2021) / lave-vaisselle sdf réparé ;
- Cailloux pétanque demandé par le club mais qui ne convient pas ;
- Grenailage Pont Roby effectué ;
- Chaufferie / sous station : 2 pièces à changer après 2/3 ans d'utilisation. Plombier devrait les changer ;
- Thermostat modifié Maison Lambert par Berrocq ;
- 10aine de tables et 100aine de chaises disparus sdf : état des lieux plus rigoureux à faire (consignes d'utilisation). Devis de remplacement à établir ;
- Serrure électronique Sdf à installer ;
- Fêtes de Bidache : organisation des buvettes (chapiteau avec bande de 2 m en plots et chapiteau) / nettoyage (balayage après fêtes) / chars (confettis va être limité / paille abandonnée) ;
- Suites modification AVAP : enquête publique avec permanences du 10/06 au 11/07 – panneaux photovoltaïques seront très limités dans secteur 1 et autorisés en surimposition secteur 4 ;
- Contentieux terrain non constructible route du port ;
- Contentieux Maison Bastera contre le refus de la commune concernant la rehausse du bâti ;
- Travaux réfection Pont Hayet ;
- Avenir ancienne station d'épuration : vente 1 € symbolique CAPB ?
- Projet Club House Tennis : bâtiment modulaire de 32 000 € pour 54 m² + DETR 35 852 € pr dépense 119 506,28 € avec accessibilité vestiaires M&G – attente de la notification du marché avant de se prononcer ;
- Devis Peinture couloir Foirail (Aguerre / Cledon – pas encore de retour) ;
- Pb humidité T2 Immeuble Poste et T3 Rdc Montestrucq : plâtrier devra passer prochainement ;
- Pb héritage Marguerite Caumont sans héritier : terrain ZH 88 à la commune – absence de réponse Maître Jauregui chargé du dossier ;
- Escalier chauffage / étanchéité sdf ;
- Le Maire a rencontré un porteur de projet pour la zone de Sarcou (zone d'activité de loisirs) : 15aine de logements de luxe en dur (location à la semaine) sur 3 hectares avec aucun autre aménagement aux alentours – tjs risque que cette zone soit déviée en résidences principales : réunion sera organisée sur ce sujet ;
- Concours photo sur le Pays de Bidache en cours organisé par Bidache culture ;
- Circuit training le mercredi 18h au dojo ;
- Concert Orchestre symphonique église 31/05/2025, 20h.

**Jean-François LASSEURRE
Maire de Bidache**